

VOTATION FEDERALE DU 12.02.2017

L'Assemblée primaire est convoquée pour le dimanche 12 février 2017 à 10h30 à l'effet de se prononcer sur l'acceptation ou le rejet :

- de l'arrêté fédéral du 30 septembre 2016 concernant la naturalisation facilitée des étrangers de la troisième génération
- de l'arrêté fédéral du 30 septembre 2016 sur la création d'un fonds pour les routes nationales et pour le trafic d'agglomération
- de la loi fédérale du 17 juin 2016 sur l'amélioration des conditions fiscales en vue de renforcer la compétitivité du site entrepreneurial suisse (Loi sur la réforme de l'imposition des entreprises III)

Bureaux de vote : **SALLE ELECTORALE**

Président : Lattion Stève
Secrétaire : Astrid Michellod Bonvoisin
Scrutateurs : à désigner

HORAIRE D'OUVERTURE DES BUREAUX

<i>SAMEDI</i>	<i>11.02.2017</i>	<i>18h30 – 19h30</i>
<i>DIMANCHE</i>	<i>12.02.2017</i>	<i>10h30 – 11h30</i>

Le vote par correspondance peut être déposé, dès réception du matériel, dans l'urne prévue à cet effet au bureau communal pendant les heures d'ouverture.

Les bulletins déposés dans la boîte aux lettres, non transmis par l'intermédiaire de la poste ne seront pas pris en considération.

Le dernier délai pour déposer son vote au greffe communal pendant les heures d'ouverture est fixé au vendredi 10 février 2017.